



Cedef, centre de documentation Économie-Finances

12, place du Bataillon du Pacifique
75012 Paris – M° Bercy
téléphone : 01 53 18 72 00 - télécopie : 01 53 18 36 39
cedef@finances.gouv.fr - www.cedef.bercy.gouv.fr



ouvert à tous les publics, du mardi au vendredi de 10 h. à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

Les clés de la sous-traitance industrielle

➔ Définition de la sous-traitance industrielle :

La forte pression de la concurrence pousse les entreprises à optimiser leurs performances, à réduire leurs coûts, et donc à se recentrer sur le cœur de leur métier. D'où un recours accru à la sous-traitance. Des entreprises deviennent ainsi prestataires de production en sous-traitance.

C'est la [LOI n° 75-1334 du 31/12/75 relative à la sous-traitance \(version consolidée au 01/01/06\)](#) qui définit initialement la notion de la sous-traitance.

[La définition de la sous-traitance](#) généralement admise aujourd'hui est celle de l'AFNOR . Elle qualifie ainsi les opérations concernant pour un cycle de production déterminé une ou plusieurs opérations de conception, d'élaboration, de fabrication, de mise en œuvre ou de maintenance du produit, dont une entreprise dite donneur d'ordres confie la réalisation à une autre entreprise dite sous-traitant ou preneur d'ordres, tenue de se conformer exactement aux directives ou spécifications techniques que ce donneur d'ordres arrête en dernier ressort. Posant comme condition que le donneur d'ordres garde en dernier ressort la responsabilité technique et commerciale des produits ou composants, cette définition a conduit à la distinction, notamment dans l'automobile et l'aéronautique, entre sous-traitants et équipementiers. Ceux-ci étant en principe responsables commercialement et techniquement de leurs produits, les donneurs d'ordres ne considèrent pas leurs achats aux équipementiers comme des achats de sous-traitance.

Source : www.insee.fr

➔ Actualité :

Installation de la Commission pour le soutien aux sous-traitants de la filière automobile

La création d'une Commission pour le soutien aux sous-traitants de la filière automobile a été annoncée par le ministre chargé de l'Industrie le 28 juillet dernier à l'issue du 6ème comité pour l'avenir de l'automobile. Cette commission réunira les constructeurs, les équipementiers, les sous-traitants, les fédérations professionnelles, les organisations syndicales et les élus. L'objectif de cette commission est d'apporter un soutien spécifique aux sous-traitants automobiles, fragilisés par la crise et de mieux anticiper leurs difficultés. Cette commission sera notamment l'occasion de réfléchir à la création d'un fonds dédié aux sous-traitants automobiles de rang 2 et plus, ainsi qu'à ses modalités d'intervention ([Communiqué de presse du 9 septembre 2009 de Christian Estrosi, Ministre chargé de l'Industrie](#)).

Source : www.minefe.gouv.fr

➔ Les sites à consulter :

Le portail du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi – rubrique Industrie

Le point sur la politique industrielle, l'actualité de l'industrie et les ressources disponibles en ligne.

www.minefe.gouv.fr

Les états généraux de l'industrie

Site dédié aux états généraux de l'industrie, qui doivent permettre de recueillir les contributions du plus grand nombre, afin de définir les mesures d'une nouvelle politique industrielle en France. Cette concertation s'appuie sur un volet national, territorial, et un volet participatif, via le site internet permettant des contributions libres. Ce dispositif permettra de déterminer, avant le 15 décembre, les forces et faiblesses de l'industrie française puis de définir un plan d'actions détaillées en faveur d'une nouvelle politique industrielle.

www.etatsgeneraux.industrie.gouv.fr

Insee - Industrie

Rubrique du thème "Industrie - IAA - Construction", sur le site de l'Insee, qui permet d'accéder aux chiffres-clés, études et analyses, données détaillées concernant l'industrie (production, principaux agrégats, etc.).

www.insee.fr

Cotraitel - Répertoire de la sous-traitance industrielle

Outil de recherche en ligne d'entreprises de sous-traitance industrielle, à l'aide d'un moteur multicritère (par domaines de savoir-faire, équipements, principaux secteurs de clientèle, qualifications, organisations). Actuellement, les chambres de commerce et d'industrie de 9 régions participent à sa réalisation.

www.cotraitel.com

Le site du ministère du travail

Il consacre une question réponse au thème : « Renforcer la sécurité juridique de vos contrats de sous-traitance ».

www.travail-solidarite.gouv.fr

➔ À lire :

[La sous-traitance industrielle en chiffres.](#)

INSEE, Pôle statistiques industrielles, édition 2009.

Rapport de la Commission permanente de concertation pour l'industrie (CPCI) : l'industrie française en 2007/2008 – Chapitre 7.6 [« La sous-traitance industrielle »](#).

[La production industrielle française se redresse légèrement au deuxième trimestre 2009.](#) Le 4 Pages trimestriel de la DGCIS, Chantal Chaussy, Patrick Salvatori, septembre 2009.

[Les délais de paiement dans la sous-traitance industrielle : constats et propositions.](#) Martial Saddier, décembre 2006.

[Sous-traitance et délais de paiement : un plan d'action en 5 points pour améliorer les relations clients-fournisseurs.](#) Dossier de presse, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, 29 juin 2006.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez poser vos questions par téléphone au 01.53.18.72.00 ou par messagerie à l'adresse cedef@finances.gouv.fr